

Publié le 10/04/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
20.03.2025
Date d'affichage
20.03.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 44
En exercice 44
Présents 35
Titulaires 34
Suppléants 1
Pouvoirs 3
Votants 38
19h44 Arrivée titulaire +1
Votants 39

Quorum 23

MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Laurence MAUREY, Mmes Sophie de GIBON, Michèle MOTYKA (suppléante de Michel CRUCHON), M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandre PIGEONNIER (arrivée à 19h44), MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Mme Céline LEGRIGEOIS, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Stéphane AMILCAR, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), M. Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Mme Christel POIROT (pouvoir à Stéphane CASTEL)

Absents : MM. Thomas LEROY, Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain BOHEME

Secrétaire de séance : M. Olivier Guillemette

Délibération n° 2025 / 68**Objet : SERVICES AU PUBLIC - Evolution du dispositif Permis Citoyen**

Il est proposé de faire évoluer le dispositif du Permis Citoyen pour répondre au mieux aux problématiques de mobilité des jeunes. En 2019, la Communauté de communes Val ès dunes allouait 12 aides financières pour préparer le permis B, depuis 2022 le nombre d'aides s'élève à 15 par an.

Pour rappel les bénéficiaires doivent être suivis par la Mission Locale dans le cadre d'un accompagnement socioprofessionnel. La subvention de 500 € est versée directement à l'auto-école suite à la réalisation d'un stage citoyen de 35 heures.

Plusieurs changements sont proposés :

- Avoir obtenu le code comme prérequis pour le passage du dossier en commission ;
- Possibilité pour la CDC de réclamer le remboursement de la subvention de 500 € à l'auto-école, si le jeune ne débute pas son apprentissage à la conduite (déménagement, problèmes personnels...);
- Avancer l'âge à 16 ans pour être conforme aux nouvelles dispositions et ajouter la mention « signature du responsable légal » en plus de celle du « bénéficiaire mineur » ;

- A titre expérimental et sur le même modèle que le Permis Citoyen (B) il est proposé un nouveau dispositif d'aide financière au permis AM (2 roues et quadricycle type voiturette) afin de répondre à une réalité du terrain : certains jeunes ne peuvent pas, pour des raisons financières et d'apprentissage, obtenir le permis B et/ou acquérir une voiture. Le permis AM permettrait également une cohérence avec l'offre de service de location de scooters de Transmission 14 sur notre territoire.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'allouer 6 aides annuelles d'un montant de 150 € soit un total de 900 €, versées directement à l'auto-école, en contrepartie d'un stage citoyen de 7 heures en association, entreprise, collectivités du territoire.

Les bénéficiaires s'engageant également à s'investir pleinement dans la préparation du permis et les suivis réalisés par la Mission Locale et la Maison de services au public.

Une convention entre la Mission locale et la CDC Valès dunes devra fixer le cadre de l'accord. En outre, une charte d'engagement sera signée entre le bénéficiaire et la collectivité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ D'allouer 6 aides annuelles d'un montant de 150 € soit un total de 900 €, versées directement à l'auto-école, en contrepartie d'un stage citoyen de 7 heures en association, entreprise, collectivités du territoire ;

↳ Décide d'établir les conventions avec les auto-écoles et avec la Mission Locale ;

↳ Autorise le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Olivier GUILLEMETTE



Le Président,
Philippe PESQUEREL

